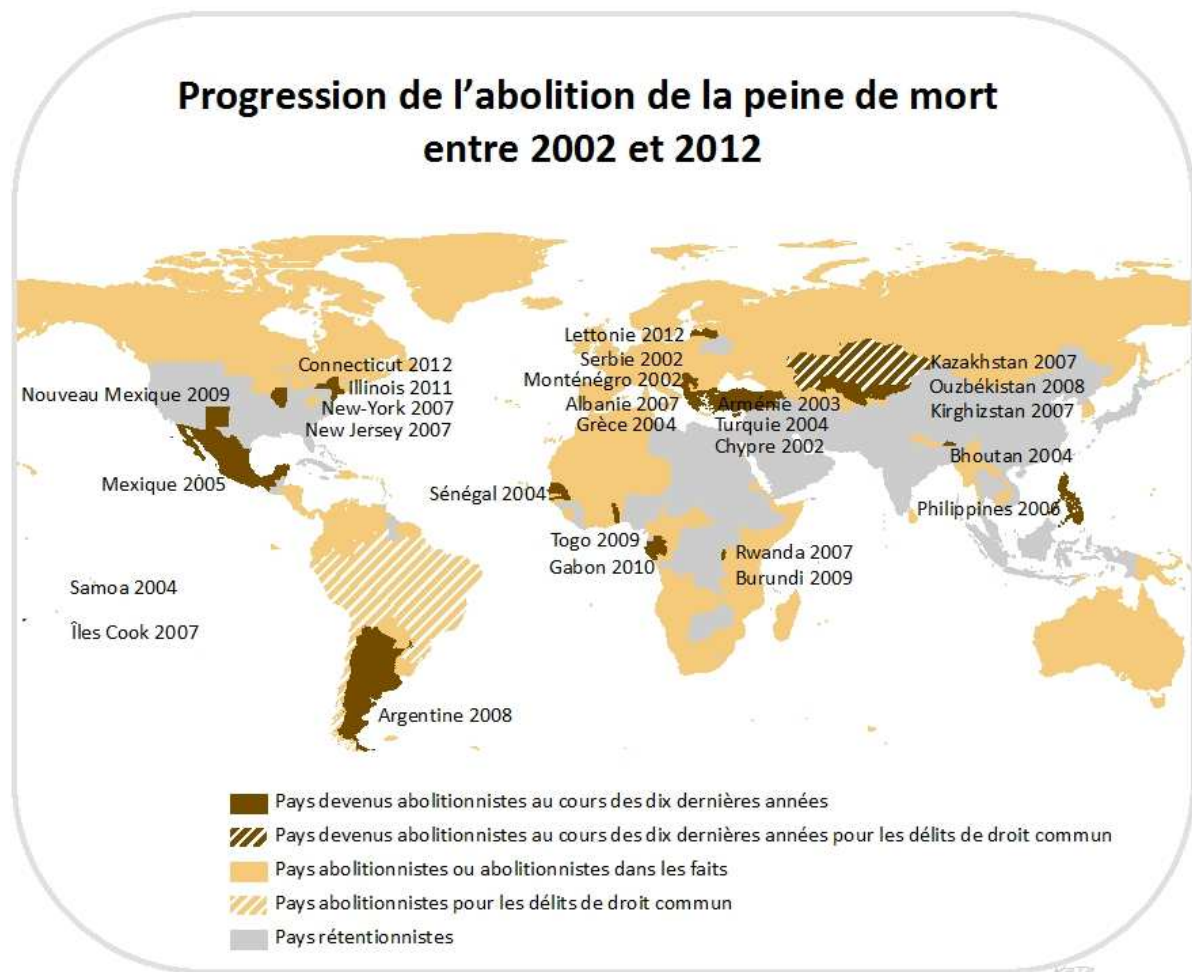


BROCHURE

30 novembre 2012 : Journée mondiale contre la peine de mort Abolir la peine de mort. Pour un monde meilleur.



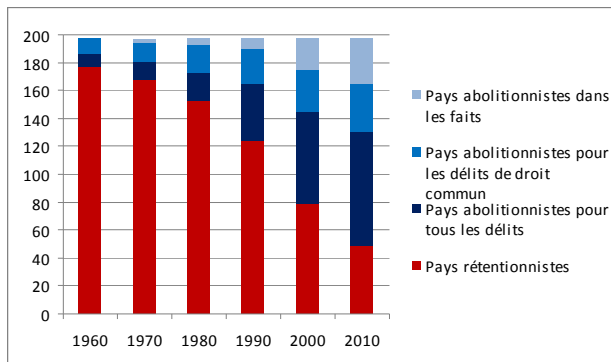
Au cours des dix dernières années, des progrès notables ont été accomplis pour mettre fin à la peine de mort. La dynamique mondiale se poursuit en faveur de l'abolition complète de la peine de mort et de nombreux pays rétentionnistes ne recourent plus à la peine capitale dans les faits, ou l'ont restreinte à certains crimes ou certaines catégories d'individus. Cependant, il reste beaucoup à faire pour supprimer définitivement la peine de mort. Si la tendance générale montre un déclin du recours à la peine capitale à l'échelle mondiale, les pays qui continuent à exécuter le font à une échelle alarmant.

Tendance mondiale en faveur de l'abolition : les progrès accomplis au cours des dix dernières années

Au cours de la dernière décennie, le nombre de pays ayant officiellement aboli la peine de mort ou cessé d'y recourir dans les faits, a nettement augmenté :

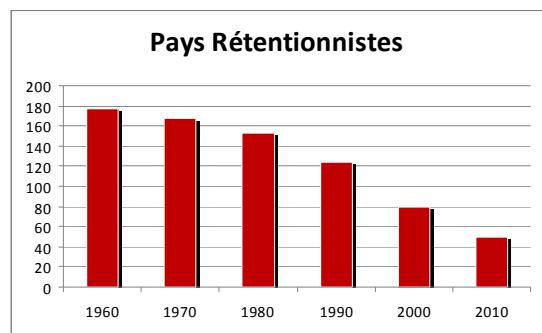
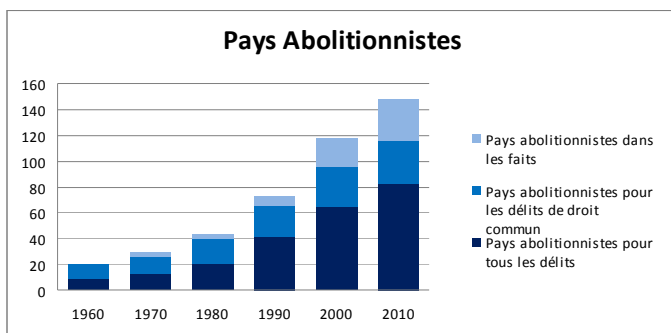
- 141 pays sont abolitionnistes en droit ou dans les faits ;
- 97 pays ont aboli la peine de mort pour tous les crimes ;
- 36 pays ont aboli la peine de mort dans les faits ;
- 8 pays ont aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun.

(Ces chiffres sont basés sur les statistiques d'Amnesty International's pour 198 pays avec Taiwan, l'Autorité palestinienne, le Soudan du Sud, les Îles Cook et Nioué).¹



Selon Amnesty International, 21 pays ont procédé à des exécutions en 2011, contre 31 dix ans plus tôt. Même aux États-Unis, pourtant l'un des pays les plus conservateurs dans ce domaine, des progrès ont été accomplis et plusieurs États ont limité ou aboli la peine capitale. Soulignons aussi que de nombreux autres pays ont également aboli la peine de mort au cours de la dernière décennie. C'est le cas de l'Albanie,

l'Argentine, l'Arménie, le Bhoutan, le Burundi, les Îles Cook, le Gabon, la Grèce, le Kirghizstan, la Lettonie, le Mexique, les Philippines, le Rwanda, Samoa, le Sénégal, le Togo, la Turquie et l'Ouzbékistan.



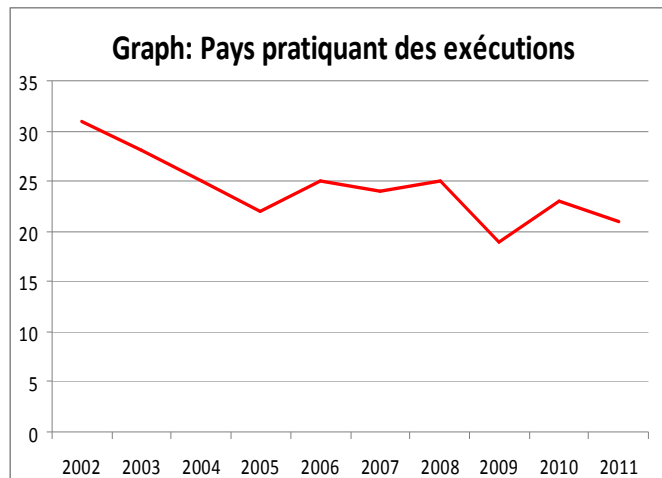
Plusieurs pays, qui n'ont pas aboli la peine de mort en droit, l'ont au moins supprimée dans les faits, soit en déclarant un moratoire officiel, soit en ne procédant à aucune exécution. Par

¹ La définition du mot 'abolitionniste en pratique' dans cette brochure est issue de la définition d'Amnesty International : « Pays dont la législation prévoit la peine de mort pour des crimes de droit commun tels que le meurtre, mais qui peuvent être considérés comme abolitionnistes en pratique parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis dix ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution judiciaire, ou parce qu'ils se sont engagés au niveau international à ne procéder à aucune exécution ». Voir Peine de mort: Pays abolitionnistes et non abolitionnistes, Amnesty International, www.amnesty.org/fr/death-penalty/abolitionist-and-retentionist-countries, (état au 5.6.2012).

exemple, le Sierra Leone et le Nigeria ont déclaré un moratoire sur les exécutions, et, depuis 2004, le Tadjikistan a instauré un moratoire à la fois sur les condamnations à mort et sur les exécutions. Des pays tels qu'Antigua-et-Barbuda, Trinité-et-Tobago et l'Algérie n'ont procédé à aucune exécution au cours des dix dernières années, ce qui laisse entrevoir l'espoir d'un mouvement vers l'abolition complète. Décrivant sa situation devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Swaziland s'est dit « rétentionniste en droit mais abolitionniste en pratique ».

De nombreux pays n'ont pas encore aboli la peine capitale ou instauré un moratoire mais ont pris des mesures pour restreindre son champ d'application.

Le Kazakhstan a aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun. Récemment, la Chine a supprimé la peine de mort pour certaines infractions économiques et a imposé un réexamen obligatoire de toutes les affaires impliquant une condamnation à mort, par la Cour suprême populaire de Chine. En juillet 2011, en Inde, la Cour suprême de Bombay a mis fin à la peine de mort systématique pour les infractions liées aux stupéfiants. En 2011, également, Taïwan a réduit le nombre de crimes passibles de la peine de mort.



Au cours de cette décennie, plusieurs pays rétentionnistes ont mis en œuvre les garanties internationales et universelles dans leur application de la peine capitale, en supprimant cette peine pour certaines catégories de personnes :

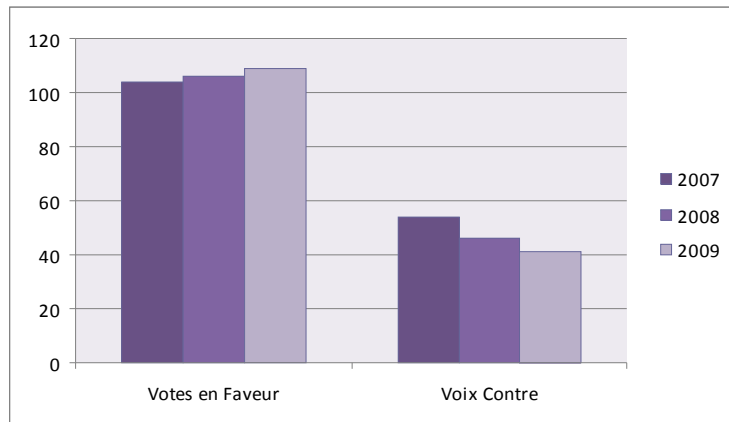
- **Personnes intellectuellement déficientes** : en 2003, la Cour suprême des États-Unis a proscrit l'exécution de personnes intellectuellement déficientes.
- **Personnes atteintes de maladie mentale** : la Thaïlande a cessé de recourir à la peine de mort contre les personnes souffrant de troubles mentaux.
- **Mineurs** : si quelques pays, dont l'Arabie saoudite, le Soudan et le Yémen, ont condamné à mort des délinquants mineurs, l'Iran était le seul pays, en 2010 et 2011, à exécuter des personnes qui avaient moins de 18 ans au moment des faits reprochés. Dans un élan qui semble prometteur, le Soudan s'est engagé en mai 2011 à ne plus exécuter de délinquants mineurs, conformément aux recommandations du Conseil des droits de l'homme.
- **Femmes enceintes** : en 2003, l'Ouganda a déclaré ne pas vouloir condamner à mort les femmes enceintes et a décidé de remplacer, dans leur cas, la peine de mort par une peine d'emprisonnement à vie.

Le 10 raisons d'abolir la peine de mort:

- 1- Aucun **État** ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie à un **citoyen**.
- 2- **Irréversible** : aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et, dans tous les pays, des innocents sont condamnés.
- 3- Elle est **inefficace**: il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales.
- 4- Elle est **injuste** : la peine de mort est discriminatoire et est souvent utilisée massivement contre les pauvres, les malades mentaux, les personnes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle, ou leur appartenance à une minorité raciale, ethnique, nationale ou religieuse.
- 5- Toutes les **familles des victimes de meurtre** ne soutiennent pas la peine de mort. Un nombre important et croissant de familles de victimes du monde entier rejettent la peine de mort et le revendiquent ouvertement. Ils estiment que cette peine ne fera pas revenir leur proche assassiné et n'honorera pas sa mémoire, qu'elle ne les guérira pas de la douleur de l'assassinat, et qu'elle viole leurs croyances éthiques et religieuses.
- 6- Elle crée davantage de **souffrance**: la peine de mort inflige des souffrances aux familles des condamnés à mort et provoque une douleur profonde pour les familles de ceux qui ont été exécutés.
- 7- Elle est **inhumaine, cruelle et dégradante** : les conditions de vie déplorables dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes tandis que l'exécution elle-même constitue une agression physique et mentale.
- 8- Elle est appliquée en **violation des normes internationales** : elle ne respecte pas les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dispose que toute personne a le droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle est également en contradiction avec la tendance internationale vers l'abolition reconnue par deux fois à l'Assemblée générale des Nations unies, appelant à l'établissement d'un moratoire universel sur l'utilisation de la peine de mort (résolutions 62/149 et 63/168 adoptée le 18 décembre 2007 et 2008).
- 9- Elle ne garantit pas une **meilleure sécurité pour tous**.
- 10- Elle interdit toute possibilité d'amendement **pour le criminel**.

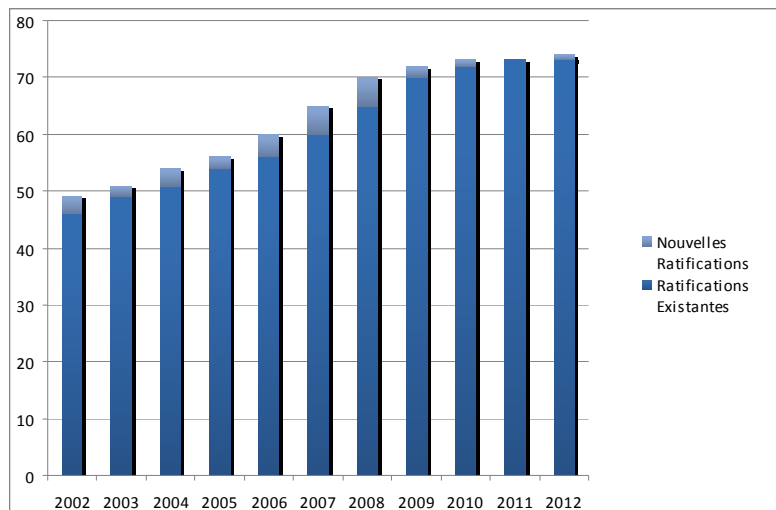
Évolution récente du droit international

L'ONU a poursuivi ses efforts pour encourager les pays réticents à abolir la peine de mort, à instaurer un moratoire ou à limiter le champ d'application de la peine capitale, par l'intermédiaire de son Secrétaire général et des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. De plus, en 2007, 2008 et 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté trois résolutions appelant les États à :



- instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir la peine de mort ;
- restreindre le nombre d'infractions passibles de la peine de mort ;
- publier des informations sur le recours à la peine capitale ;
- respecter les garanties internationales de protection des droits des personnes passibles de la peine de mort ;
- ne pas réinstaurer la peine de mort après qu'elle a été abolie.

La Coalition mondiale mène campagne pour soutenir cette résolution, notamment pour le prochain vote en 2012. Pour en savoir plus : www.worldcoalition.org/fr/moratorium.



Le soutien des États membres de l'ONU à ces résolutions s'est accru chaque année, tout comme le nombre de pays ayant ratifié le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui vise l'abolition de la peine capitale. À ce jour, 74 pays sont parties au protocole, parmi lesquels la Mongolie, le Brésil, l'Argentine, les Philippines, San Marin et la Turquie l'ont ratifié au cours de la décennie.

La Coalition mondiale mène campagne pour promouvoir la ratification du deuxième Protocole facultatif. Les pays cibles pour la campagne de 2012 sont : la République dominicaine, la Lettonie, le Bénin, la Mongolie, la Bolivie, la Pologne, l'Angola, l'Arménie, le Burundi et le Salvador. Pour en savoir plus : www.worldcoalition.org/fr/protocol.

Perspectives à venir : les défis des dix prochaines années

Malgré les progrès accomplis au niveau mondial, des efforts considérables restent à faire pour accroître le nombre de pays abolitionnistes, pour freiner les vellétés de retour à la peine capitale ou d'élargissement de son champ d'application, pour garantir l'application des règles de procédure dans les procès impliquant une possible condamnation à mort et pour informer le public, le plus largement possible, sur le recours à la peine de mort.

Alors que le recours à la peine capitale a progressivement reculé au cours de la dernière décennie, certains pays ont élargi ou tenté d'élargir son champ d'application, pour y inclure :

- **Les stupéfiants** : 32 pays ou territoires sont encore dotés de lois qui sanctionnent les infractions liées à la drogue par la peine de mort. Les trafiquants de drogue constituent la majorité des condamnés à mort dans de nombreux pays rétentionnistes.
- **L'homosexualité** : certains pays tels que le Liberia et l'Ouganda ont tenté d'instaurer la peine de mort pour les actes d'homosexualité.
- **Terrorisme** : certains pays adoptent ou amendent des lois concernant les actes de terrorisme ou les personnes qui soutiennent ces actes. La liste de ces crimes est très longue et la plus part d'entre eux ne remplissent pas les conditions des crimes les plus graves entraînant la mort, condition nécessaire pour toute condamnation à mort.

En décembre 2011, la Syrie a instauré la peine de mort pour ceux qui ont fourni des armes aux terroristes. Le Bangladesh, l'Inde et le Nigeria ont également adopté des lois pour étendre le champ d'application de la peine de mort, en ajoutant les actes terroristes à la liste des infractions concernées. Cinq détenus de Guantánamo soupçonnés d'avoir participé aux attentats terroristes du 11 septembre pourraient également être condamnés à mort aux États-Unis.

Récemment, certains pays ont repris les exécutions à l'encontre de la tendance abolitionniste mondiale. L'Afghanistan, Taïwan, la Guinée équatoriale, les Émirats arabes unis et le Japon ont repris les exécutions après les avoir suspendues.

Enfin, les pays comme la Chine et l'Iran continuent à exécuter les condamnés à mort dans le plus grand secret, en violation des normes internationales selon lesquelles ces informations devraient être mises à la disposition du public. En outre, la transparence est essentielle pour éviter les erreurs ou les abus et garantir le caractère équitable des condamnations et exécutions.

Ce qu'il reste à faire pour éliminer la peine de mort

À l'échelle mondiale, beaucoup reste à faire pour consolider les fondations actuelles de l'abolition, en se concentrant sur les objectifs suivants :

- **promouvoir l'adoption de législations nationales abolissant de la peine de mort.**
- **Favoriser la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui vise à abolir la peine de mort.** En effet, les États-Unis, la majorité des États africains et asiatiques, ainsi que de nombreux pays des Caraïbes ne l'ont toujours pas ratifié. L'adoption du protocole, et l'engagement de ces gouvernements en sa faveur, représenterait une référence juridique pertinente pour instaurer l'abolition au niveau national.
- **Soutenir les normes internationales appelant à l'abolition ou à restreindre le recours à la peine de mort :** des efforts doivent être entrepris pour encourager l'adoption et la ratification de certains traités régionaux contre la peine de mort en Afrique, sur le continent américain et en Europe, et pour assurer le respect des garanties internationales de protection des droits des personnes passibles de la mort.
- **Soutenir l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies pour un moratoire sur l'application de la peine de mort :** en décembre 2012, l'assemblée générale de l'ONU votera une quatrième résolution en faveur du moratoire. Un soutien massif des États membres de l'ONU serait alors une preuve supplémentaire de la tendance mondiale en faveur de l'abolition.

Mobilisez-vous : le 30 novembre 2012, agissez pour mettre fin à la peine de mort !

10 choses que vous pouvez faire pour lutter contre la peine de mort:

- 1- **Faites un don** à la Coalition mondiale contre la peine de mort ou à une autre association lutant pour l'abolition de la peine de mort.
- 2- **Organisez un débat public et une projection de film** avec des innocentés, des familles de victimes de meurtres, des experts ...
- 3- **Organisez une exposition d'art** (photo, peintures, affiches) ou une **pièce de théâtre** de Dead Man Walking à Victor Hugo
- 4- **Organisez une manifestation** : un sit-in, 'die-in', 'flash mob' ...
- 5- **Joignez-vous** aux événements organisés pour l'abolition universelle de la peine de mort
- 6- **Sensibilisez** votre entourage **à l'abolition**
- 7- **Ecrivez** à un condamné à mort
- 8- **Rejoignez** une organisation abolitionniste
- 9- **Mobilisez** les médias pour les sensibiliser à la question de la peine de mort
- 10- **Participez** à "Cities against the death penalty / Cities for life" le 30 novembre 2012

Pour en savoir plus...

Retrouvez toutes les informations relatives à la Journée mondiale contre la peine de mort sur <http://nodeathpenalty.santegidio.org/> ou www.worldcoalition.org/journeemondiale, et notamment :

- L'affiche de la Journée mondiale de 2012 ;
- le kit de mobilisation ;
- une fiche d'information détaillée sur la peine de mort dans le monde.

Composée de plus de 130 ONG, barreaux d'avocats, collectivités locales et syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort est née à Rome le 13 mai 2002.

La Coalition mondiale vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort. Son objectif final est d'obtenir l'abolition universelle de la peine de mort. La Coalition mondiale apporte une dimension globale à l'action que poursuivent ses membres sur le terrain, parfois de manière isolée. Elle agit de façon complémentaire à leurs initiatives, dans le respect de l'indépendance de chacun.